

Le Journal Suisse

d'Égypte et du Proche-Orient

Rédaction-Administration 24 Rue Salah El Dine ALEXANDRIE Tél. 29795.

AU CAIRE 8, Av. Khalek Saroit pacha Tél. 57282.

ABONNEMENTS: En Egypte: P.T. 125 par année A l'Étranger: Frs.S. 20.

JOURNAL SUISSE D'ÉGYPTÉ ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandria

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co. SCHAFHOUSE QUALITE ET TRADITION cher HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL

Dans sa séance de mercredi, le Conseil National examine la gestion du Département de justice et police. M. Guinand (rad. Genève) rapporte sur le secrétariat du Département et relève qu'il n'est nullement question de transformer l'office de presse du Département en une centrale d'information. C'est à la Chancellerie fédérale qu'il appartient de renseigner la presse sur l'activité gouvernementale. M. Schmid (dem. Zurich) critique la lenteur des travaux entrepris en vue d'étendre la juridiction administrative et il demande des précisions sur la réglementation légale des institutions de prévoyance d'entreprises privées. M. Feldman, président de la Confédération, indique qu'un premier projet de réglementation légale des ventes à tempérament et des ventes avec paiement préalable sera présenté aux milieux intéressés vers la fin de l'été. Pour ce qui est de l'extension de la juridiction administrative, les travaux sont activement poursuivis; il en est de même de la préparation d'une loi sur les institutions de prévoyance d'entreprises privées.

M. Lejeune (soc. Bâle-Campagne) critique les loteries à but commercial qui ont tendance à se développer et sont préjudiciables au commerce de détail. M. Feldmann, chef du Département de justice et police, répond que la gestion sera étudiée par les services compétents. M. Stadlin (rad. Zoug) fait allusion au procès de Saxon et soulève la question de l'attribution de telle ou telle cause à un tribunal cantonal plutôt qu'à l'instance fédérale. M. Feldmann, président de la Confédération, répond que dans l'affaire de Saxon, la compétence du Tribunal valaisan ne faisait aucun doute. M. Feldmann, chef du Département de justice et police, donne quelques précisions sur la surveillance exercée par le bureau des assurances, sur l'activité des compagnies. Il déclare que l'augmentation des primes d'assurance des compagnies d'assurances-vie, fut motivée par la nécessité d'accroître les réserves techniques et de mettre les sociétés à même de faire face à toutes leurs obligations. S'agissant de l'activité de la Suisse, société qui s'occupe de la perception des droits d'auteur, M. Feldmann relève que le pourcentage de ces frais d'exploitation de cette institution (environ 30% des recettes brutes) peut se justifier.

La gestion du Département de justice et police est ainsi approuvée, de même que celle de la Commission de la Corée. M. Muret (pop. Vaud) développe une proposition de ne pas approuver la gestion du Département militaire. M. Glässon (rad. Fribourg) propose, au nom de la commission de gestion, de rejeter la proposition Muret, laquelle ne recueille que trois voix. La gestion du Département militaire est ensuite approuvée par 102 voix.

UN EXPOSE DE M. PETITPIERRE M. Petitpierre, conseiller fédéral, prend ensuite la parole pour répondre aux observations présentées sur la gestion du Département politique. Concernant la Corée, le chef du Département politique ne pense pas que l'une ou l'autre des parties ait l'intention de reprendre les hostilités à plus ou moins brève échéance. La commission neutre de contrôle de l'armistice a exécuté son mandat en conformité des directives qui lui furent données. Si le contrôle est resté inefficace, la responsabilité n'en incombe pas à la commission. M. Petitpierre réaffirme sa conviction que la Suisse a bien fait de participer aux travaux de la commission en Corée du Sud. Les pourparlers continuent. Les équipes fixes seront supprimées à brève échéance dans le nord et dans le sud, ce qui permettra de réduire les effectifs suisses. On ne peut encore dire si la commission neutre sera entièrement dissoute. M. Petitpierre précise ensuite que 260 Suisses disparus ou déportés dans les pays de l'Est sur un total de 650 ont été retrouvés et rapatriés. D'autres sont restés incognito, et d'autres enfin sont décédés. Les listes du Département politique portent encore 80 noms.

LA REPONSE A M. DUTTWEILER Enfin, en réponse aux critiques de M. Duttweiler contre la façon dont la Confédération envisage de venir en aide aux Suisses victimes de la guerre M. Petitpierre rappelle ce qu'il faisait en 1947, à savoir que la Confédération n'a nulle obligation d'indemniser ceux de ses ressortissants victimes de

102 VOIX (CONTRE 3) APPROUVENT M. CHAUDET

M. Glässon (rad. Fribourg) rapporte sur l'organisation de l'administration militaire. M. Grutter (soc. Berne) fait allusion au manque d'instructeurs et souhaite que des mesures soient prises pour faciliter le recrutement. M. Guinand (rad. Genève) rapporte sur les services de l'état-major général et déclare que dans le domaine des constructions militaires la situation n'est pas satisfaisante, du fait de la qualité existant avec les constructions fédérales qui relèvent du Département de l'intérieur. M. Gittermann (soc. Zurich) critique les importants bénéfices réalisés par des entreprises qui travaillent pour l'armée et notamment le coût du prototype P-16. Dans ce dernier cas le bénéfice de l'usine qui ne travaille pas à ses risques et périls apparaît excessif. M. Chaudet, chef du Département militaire, dit que le gain de 6% pour le développement P-16 (approximativement 2.400.000 fr.) ne paraissait pas exagéré, du moment que les travaux se prolongent pendant des années. La question des marges de bénéfices sera revue quand on passera à la fabrication en série.

M. Muret (pop. Vaud) développe une proposition de ne pas approuver la gestion du Département militaire. M. Glässon (rad. Fribourg) propose, au nom de la commission de gestion, de rejeter la proposition Muret, laquelle ne recueille que trois voix. La gestion du Département militaire est ensuite approuvée par 102 voix.

UN EXPOSE DE M. PETITPIERRE M. Petitpierre, conseiller fédéral, prend ensuite la parole pour répondre aux observations présentées sur la gestion du Département politique. Concernant la Corée, le chef du Département politique ne pense pas que l'une ou l'autre des parties ait l'intention de reprendre les hostilités à plus ou moins brève échéance. La commission neutre de contrôle de l'armistice a exécuté son mandat en conformité des directives qui lui furent données. Si le contrôle est resté inefficace, la responsabilité n'en incombe pas à la commission. M. Petitpierre réaffirme sa conviction que la Suisse a bien fait de participer aux travaux de la commission en Corée du Sud. Les pourparlers continuent. Les équipes fixes seront supprimées à brève échéance dans le nord et dans le sud, ce qui permettra de réduire les effectifs suisses. On ne peut encore dire si la commission neutre sera entièrement dissoute. M. Petitpierre précise ensuite que 260 Suisses disparus ou déportés dans les pays de l'Est sur un total de 650 ont été retrouvés et rapatriés. D'autres sont restés incognito, et d'autres enfin sont décédés. Les listes du Département politique portent encore 80 noms.

LA REPONSE A M. DUTTWEILER Enfin, en réponse aux critiques de M. Duttweiler contre la façon dont la Confédération envisage de venir en aide aux Suisses victimes de la guerre M. Petitpierre rappelle ce qu'il faisait en 1947, à savoir que la Confédération n'a nulle obligation d'indemniser ceux de ses ressortissants victimes de

LA REPONSE A M. DUTTWEILER Enfin, en réponse aux critiques de M. Duttweiler contre la façon dont la Confédération envisage de venir en aide aux Suisses victimes de la guerre M. Petitpierre rappelle ce qu'il faisait en 1947, à savoir que la Confédération n'a nulle obligation d'indemniser ceux de ses ressortissants victimes de

LA REPONSE A M. DUTTWEILER Enfin, en réponse aux critiques de M. Duttweiler contre la façon dont la Confédération envisage de venir en aide aux Suisses victimes de la guerre M. Petitpierre rappelle ce qu'il faisait en 1947, à savoir que la Confédération n'a nulle obligation d'indemniser ceux de ses ressortissants victimes de

LA REPONSE A M. DUTTWEILER Enfin, en réponse aux critiques de M. Duttweiler contre la façon dont la Confédération envisage de venir en aide aux Suisses victimes de la guerre M. Petitpierre rappelle ce qu'il faisait en 1947, à savoir que la Confédération n'a nulle obligation d'indemniser ceux de ses ressortissants victimes de

LA REPONSE A M. DUTTWEILER Enfin, en réponse aux critiques de M. Duttweiler contre la façon dont la Confédération envisage de venir en aide aux Suisses victimes de la guerre M. Petitpierre rappelle ce qu'il faisait en 1947, à savoir que la Confédération n'a nulle obligation d'indemniser ceux de ses ressortissants victimes de

161 MILLIONS DEJA DEPENSES POUR LES SUISSES DE L'ETRANGER

Au contraire de ce que prétend M. Duttweiler, les 121,5 millions prévus pour l'aide aux Suisses victimes de la guerre sont constitués par de l'argent suisse qui provient de la Caisse fédérale. Par contre, la Suisse n'a aucune prétention à faire valoir sur les 50 millions de francs versés au gouvernement de Bonn, en exécution de l'accord de Washington; elle n'a pas davantage de droits à faire valoir sur les avoirs allemands en Suisse. Ces biens, bloqués en 1945, sont simplement restitués. Il est contraire à la vérité de prétendre, comme le fait M. Duttweiler, que la Suisse n'a rien fait pour les Suisses victimes de la guerre. Jusqu'ici, 161 millions ont été dépensés à cet effet. Les propositions définitives qu'il Conseil fédéral en vue d'une aide sociale seront arrêtées prochainement.

M. DUTTWEILER ATEINT DANS SON HONNEUR Les solutions préconisées par M. Duttweiler sont anticonstitutionnelles et elles n'ont pas pu être retenues. Celui-ci s'est lancé dans une campagne diabolique pour faire pression sur le Conseil fédéral. Il veut l'agitation et le scandale. Il agit de mauvaise foi et cherche à tromper, des auditeurs naïfs. M. Petitpierre proteste contre le comportement de M. Duttweiler, qui n'est pas digne d'un député aux Chambres fédérales. M. Duttweiler désire que je lui intente un procès; je ne lui donnerai pas cette satisfaction. Il paraît chercher la couronne du martyr; ce n'est pas moi qui le mettrai sur sa tête (Applaudissements).

M. Duttweiler proteste contre les propos de M. Petitpierre, qui, dit-il, portait atteinte à son honneur. La séance est ensuite levée.

CONSEIL DES ETATS UN VERSEMENT INCOMPATIBLE AVEC NOS ENGAGEMENTS Au début de la séance, M. Rohner (rad. Saint-Gall) développe une motion concernant l'excédent de 50 millions de fr. qui est résulté de l'exécution de l'accord de Washington. Ce montant a été versé à la République fédérale d'Allemagne, ce qui, de l'avis de M. Rohner, est inadmissible et incompatible avec nos engagements assumés par notre pays. En conséquence, il invite le Conseil fédéral à mettre un terme au transfert d'autres excédents et à demander à l'Allemagne occidentale la restitution des sommes versées à tort, cet argent devant revenir aux propriétaires, au prorata des sommes qu'ils ont dû céder. Le Conseil fédéral répondra dans une prochaine séance.

Accord relatif aux services aériens avec l'Italie Le département fédéral des Postes et Chemins de fer communique: A Rome vient d'être signé un accord italo-suisse relatif aux services aériens entre la Suisse et l'Italie. Depuis des années, le trafic aérien régulier entre ces deux pays se déroulait sans base contractuelle. L'accord met fin à cette situation en réglant dans le cadre habituel les questions relatives à la circulation aérienne entre les deux états: offre de transport, fixation des tarifs, franchises de douanes pour les combustibles et pièces de rechange nécessaires, reconnaissance réciproque des brevets et Licences etc. Une annexe à l'accord définit les lignes aériennes pouvant être exploitées entre l'Italie et la Suisse. La Suisse a prévu des liaisons entre les aéroports suisses et les villes de Gênes, Turin, Milan et Rome. L'accord doit encore être ratifié.

Malgré le désir exprimé du côté suisse, il n'a pas encore été possible d'inclure dans l'accord un arrangement sur les lignes de transit, mais de nouveaux pourparlers vont être entrepris

Le procès des Roumains

Audition des témoins

La longue série des témoins de la défense, pour la plupart des émigrés roumains ont fait le régime actuel de leur pays. Constantin Stocanescu, ancien lieutenant, a parlé des milliers de soldats roumains qui après l'armistice ont été déportés dans des camps d'internement soviétique; beaucoup y sont morts et d'autres s'y trouvent encore. Lui-même s'il s'est enfui de Roumanie c'est qu'il craignait « d'être contraint de torturer des gens ».

Un ancien député Eptimic Gherman, ex-dirigeant syndical, ayant pas voulu falsifier les élections de 1946, allait être arrêté; aussi a-t-il dû s'enfuir. Il cite les vexations, les emprisonnements que l'on fait subir aux ouvriers qui ne veulent pas rallier le parti communiste et dit-il « on a réalisé l'égalité mais dans la misère et dans le désespoir ».

Après M. Barbu Niculescu, secrétaire général de la Ligue des Roumains Libres, une déposition particulièrement frappante fut celle de M. Grégoire Gafenco, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Roi Carol II. Il exprima tout d'abord le

regret du préjudice causé à la Suisse « dont nous respectons la neutralité » et excusa les quatre prévenus, issus d'une génération de violence et d'inégalités, de leur entreprise due au désespoir: « Le désespoir de toute une nation ». Fort habilement il cite M. Khrouchtchev lui-même parlant au 20ème Congrès du parti communiste de Moscou: « Les arrestations, les déportations massives les exécutions sans jugement, ont forcément créé un état de terreur et de désespoir ». Après cette habile déposition, M. René Floriot se leva et déclara que la défense pourrait se dispenser de plaider après le témoignage de M. Gafenco.

Le requiatoire Le procureur général a requis contre les Roumains, les peines suivantes: 6 ans de réclusion pour Beldeanu, 5 ans et 4 mois contre Codrescu, qui tua le chauffeur de la Légation 3 ans contre Chilla et 16 mois contre Dimitri, compte tenu de la prévention.

En outre, il a requis contre les trois premiers la privation de leurs droits civiques et leur expulsion du territoire suisse pour une période à déterminer.

Requête du gouvernement grison au Conseil fédéral

Le Conseil d'Etat du Canton des Grisons a adressé au Conseil fédéral une requête demandant une solution rapide du chemin de fer rhétique. Le Conseil d'Etat se réfère d'abord à la votation du 13 mai sur le projet d'Emis, aux cinq requêtes qu'il a adressées au Conseil fédéral depuis 1930 et au rapport de la Commission fédérale d'experts sur le rachat des Chemins de fer, de mai 1952, qui considérait comme justifiée une telle opération de rachat du chemin de fer Rhetique et la recommandait en principe.

La requête avait d'ailleurs été écartée à l'époque par le Conseil fédéral qui considérait qu'il ne pourrait y avoir dans le peuple une vague de fond en faveur d'une opération si importante tant du point de vue politique que financier. Le Conseil d'Etat des Grisons, se fondant sur des déclarations concordantes des deux parties lors de la campagne électorale précédente la votation sur Emis, est fermement convaincu que les

conditions d'une telle vague de fond existent aujourd'hui en faveur d'une telle opération. Il est urgent que la Confédération prenne des mesures pour créer, en faveur de l'économie grisonne, en particulier dans le secteur ferroviaire, les mêmes conditions de concurrence que pour les autres parties du pays. Le Conseil d'Etat des Grisons demande formellement une fois de plus au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de résoudre totalement et rapidement le problème de la reprise du chemin de fer rhétique par la Confédération.

Compagnie Suisse de Navigation S.A.

Alors que jusqu'en 1955, le principal souci des compagnies de navigation était d'employer utilement le tonnage existant, il s'agit aujourd'hui, du fait de l'augmentation constante du degré d'occupation des industries rhénanes, de

trouver les tonnages nécessaires, ce qui provoque une pénurie de moyens de transports telle que l'on n'en a pas connue de semblables depuis des années. Pour 1956 les organes compétents de la Conférence des Ministres européens des transports pour la navigation rhénane ont constaté que par rapport à l'année précédente, la demande de tonnage a augmenté de 8 à 10 millions de tonnes, ce qui, en comparaison de l'année précédente, avec 95 millions, constitue une augmentation d'environ 10 %.

En fin 1955, la compagnie disposait de 69 remorqueurs, bateaux-moteur, tanks et navires de mer de 60.409 tonnes, ainsi que de 56 chalands et péniches d'un total de 59.100 tonnes. Le compte de profits et pertes accuse en fin 1955 une augmentation du bénéfice brut d'environ 66.000 francs sur un total de 6.147.473 francs. Le bénéfice de 2.458.864 francs doit être réparti de la manière suivante, selon proposition du conseil d'administration: 1,5 million pour les amortissements, 10 % à la réserve générale avec 100.000 francs, 250.000 francs à des buts spéciaux. L'assemblée générale dispose ainsi de 713.298 francs et compris le report de l'an dernier: De ce montant, la somme de 600.000 francs sera employée comme réserve de dividendes à 5%, le solde de 113.298 francs étant réparti à compte nouveau.

En complément du rapport annuel, le directeur de la compagnie M. N. Jaquet, Conseiller national, a déclaré au sujet de la proposition du conseil d'administration d'augmenter de 10 à 16 millions les capital-actions, que cette décision était opportune du fait que la flotte rhénane de la compagnie ne suffisait plus, depuis des années déjà, pour faire face à l'augmentation constante des transports réguliers dans le trafic suisse.

Au cours des dernières années, pour près d'un tiers du volume des marchandises à transporter, on a dû recourir à des chalands loués à d'autres compagnies. Ces frais de location se sont élevés en 1954 à 1,6 millions de francs, en 1955 à 2,2 millions. Le nouveau programme de construction permettra à la compagnie de porter à 200.000 tonnes le volume de ses transports entre les ports maritimes et Bâle, et cela avec sa propre flotte. L'assemblée générale approuve cette proposition. Une autre assemblée fixée au 14 juillet devra sanctionner l'augmentation du capital.

UN RAPPORT DU CONSEIL FEDERAL

POUR QUE LES SUISSES PUISSENT CONSERVER LEUR NATIONALITE

Le Conseil fédéral adresse à l'Assemblée fédérale un rapport sur le rétablissement de la nationalité suisse des femmes suisses par naissance, accompagné d'un message relatif à un projet de loi complétant la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse.

Ce texte relève notamment que la loi de 1952 sur la nationalité, entrée en vigueur le 1er janvier 1953, contient, parmi ses dispositions nouvelles les plus marquantes, celles qui permettent à la femme suisse de conserver la nationalité suisse lorsqu'elle épouse un étranger. Les femmes suisses qui se sont mariées en Suisse avec un étranger depuis le 1er janvier 1953 ont, pour ainsi dire sans exception, souscrit une déclaration relevant à conserver leur nationalité.

La procédure de rétablissement de la nationalité des fem-

mes suisses par naissance fut réglée de manière à être autant que possible simple et efficace. Le Département fédéral de justice et police établit des formulaires de demandes qui contenaient des instructions détaillées. 55 de ces formulaires, rédigés dans les trois langues officielles, furent réparties en temps utile et presque toutes les intéressées s'en servirent.

Les demandes furent transmises au Bureau central suisse de police et au ministère public fédéral, puis aux autorités de l'ancien canton d'origine pour vérification de l'origine et de l'état civil. Les autorités cantonales furent simultanément invitées à faire rapport dans les cas où, à leur connaissance, des faits graves pouvaient être proches à la requérante. Une fois en possession de toutes les informations, le Département examine dans chaque cas si les

conditions de forme et de fond du rétablissement étaient remplies.

34.081 DEMANDES

Le département a reçu au total 34.081 demandes de rétablissement dans la nationalité suisse. Il en a liquidé 18.175 en 1953, 15.336 en 1954 et 587 en 1955, soit 34.001 à fin 1955. A ce moment, il n'y avait plus que 80 demandes en suspens. Il s'agit de cas qui présentent des difficultés spéciales, de telle sorte qu'il fut nécessaire de prendre plusieurs fois contact avec nos autorités cantonales et nos représentants à l'étranger, pour pouvoir établir les faits et élucider certaines questions de droit.

Le département s'efforce de liquider ces derniers cas aussi vite que possible. 32.196 requérants ont été rétablis dans leur ancien droit de cité cantonal et communal et par là même dans la nationalité suisse.

Les églises et l'entraide ecclésiastique mondiale

La valeur totale des dons faits en 1955 pour l'entraide des Eglises, s'élève à quelque 46.000.000 de dollars. Ce chiffre est donné par le rapport de la division d'entraide des Eglises et Service des réfugiés du Conseil oecuménique des Eglises.

La division d'entraide a tenu sa consultation annuelle aux Rasses (Suisse), et le rapport soumis aux 150 délégués présents soulève l'énorme augmentation des contributions des Eglises, en nature et en espèces, dont la valeur a passé en cinq ans de 10 millions de dollars à 46 millions. Cette montée en flèche depuis 1950 est due en très grande partie à l'augmentation des excédents de denrées que les Etats-Unis mettent à

disposition pour être distribués outre-mer.

Le programme d'assistance de la division d'entraide des Eglises et service des réfugiés a eu en 1955 un budget de dollars 750.000 alors que celui de 1954 était de dollars 723.000. Ce programme comprend l'aide aux réfugiés, la santé, les bourses d'étude, les camps oecuméniques de travail, les collaborateurs fraternelles, les collaborateurs envoyés à l'étranger, et le personnel du service oecuménique. On remarque qu'il y a de nouveau en 1955 une augmentation du pourcentage de participation des églises non-américaines, bien que la plus grande partie des fonds nécessaires à l'exécution de ce programme vienne encore des Eglises américaines.

Plus de la moitié de ce budget a été consacré aux opérations du service des réfugiés du C.O.E. qui a réinstallé plus de 12.000 réfugiés et émigrants au cours de l'an passé.

Les dépenses sont montées à dollars 5.164.188 pour le travail du Conseil oecuménique et de la fédération luthérienne mondiale-service des réfugiés, y compris des allocations du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, du « United States escape program » et du bureau de Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. De cette somme, environ 2.000.000 de dollars ont été prêts pour permettre aux réfugiés d'émigrer outre-mer. En 1955 les églises ont distribué pour plus de dollars 35.000.000 de denrées et objets de première nécessité provenant du « Church World Service » (U.S.A.), de « Lutheran World Relief/World Service » et d'églises en Australie, Canada, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

En conséquence, le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale, de compléter la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse par un article 58 (bis) dont le projet a la teneur suivante:

1) Les anciennes Suissesses qui, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, ont perdu la nationalité suisse par le mariage ou par l'inclusion dans la libération de leur mari, peuvent, lorsque leur mariage n'est pas dissous et qu'elles ne sont pas séparées, être réintégré dans cette nationalité.

2) La procédure et les effets de la réintégration sont régies par les dispositions des articles 18, 24, 25, 51, 1er alinéa, et 52. Les articles 28 et 37 a) sont applicables par analogie.

La F.O.M.H. et les questions horlogères

Dans l'industrie horlogère, la valeur, des exportations a augmenté de 36 millions par rapport à la période janvier-avril 1955. Selon toutes probabilités, le niveau des exportations horlogères attendra et dépassera cette année celui de 1953, le plus élevé que l'horlogerie suisse ait jamais atteint. La prospérité de cette industrie est incontestable. Elle témoigne de la vitalité de l'horlogerie suisse, qui a su combler, par de nouveaux débouchés, grâce à la qualité de ses produits et à l'habileté de son main d'oeuvre, les pertes subies sur le marché américain en 1954.

Le comité élargi de la F.O.M.H. regrette que le patronat horloger ait refusé d'appliquer aux ouvriers et ouvrières l'augmentation des salaires effectifs de 10 à 20 ct à l'heure, recommandée par le tribunal arbitral conventionnel comme participation des travailleurs à la haute conjoncture.

La F.O.M.H. invite les travailleurs de l'horlogerie à attendre avec calme la sentence définitive que le tribunal arbitral horloger, prendra ces prochains jours.

Cet été la Swissair assurera 12 liaisons hebdomadaires avec Rome et 4 avec Milan. Quant aux deux entreprises italiennes, Lati et Alitalia, elles assurent en commun 13 liaisons par semaine avec la Suisse.

Augmentation de la solde du soldat?

Etant d'avis que les taux de solde de nos soldats devraient être adaptés le plus vite possible au renchérissement général, un comité déjà existant à Berne a été élargi dans ce but. Ce comité, présidé par le fourrier Werner Müller, de Berne, propose une augmentation d'un franc pour tous les taux de solde, ce qui correspondrait à une surcharge annuelle du budget militaire de 9 à 10 millions de francs. Le comité considère cette requête comme parfaitement fondée et est persuadé qu'une charge supplémentaire du compte fédéral en faveur de notre milice ne serait pas mal accueillie par le peuple suisse, ce qu'il s'agit encore de démontrer.

CONDUCTEURS POUR L'ELECTRICITE COSSONAY S.A. DES CABLERIES & TRÉFILIERES COSSONAY Agent pour l'Égypte THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE 15, Rue Toussoum - Tél.: 26103 - ALEXANDRIE

NOURRISSANT et DELICIEUX L'ICE CREAM GROPPI Il est Pasteurisé R.C. 70686.

BELLES DENTS, FRAICHE HALEINE. BinACA Pâte dentifrice

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

AU PALAIS FEDERAL

DRÔIT DE VOTE DES CITOYENS MUNIS DE PERMIS DE SEJOUR

Le Conseil fédéral a mis provisoirement au point un projet d'arrêté fédéral sur le droit de vote des citoyens titulaires d'un permis de séjour après que les Chambres fédérales ne purent s'entendre à ce sujet sur le vote par correspondance. Cet avant-projet sera d'abord remis aux cantons pour avis.

L'INTRODUCTION DE LA LOI SUR LES BREVETS D'INVENTION

Le département fédéral de Justice et Police a communiqué :

La nouvelle loi sur les brevets d'invention est, à l'exception de son titre quatrième, entrée en vigueur le 1er janvier 1956. Le titre quatrième prescrit l'introduction de l'examen préalable de la nouveauté de l'invention dans le domaine de l'industrie horlogère et du perfectionnement des fibres textiles. Ces dispositions ne pourront entrer en vigueur qu'une fois créé l'appareil administratif nécessaire à leur exécution. Le chef du département fédéral de Justice et Police a chargé de mettre sur pied ce nouveau service du bureau de la propriété intellectuelle M. A. Stierlin. Docteur en sciences, suppléant du directeur de ce bureau, qui sera libéré de ses fonctions actuelles pour le 30 juin prochain avec remerciements pour les services rendus.

ORDONNANCE SUR L'ENSEIGNEMENT MENAGER ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PAYSANNES

Après avoir consulté les autorités cantonales ainsi que les Associations professionnelles et féminines intéressées, le Conseil fédéral a établi une ordonnance sur l'enseignement ménager et la formation professionnelle des paysannes en vertu des lois fédérales sur la formation professionnelle, d'une part, et sur l'agriculture, d'autre part.

Comme l'ancienne ordonnance sur la formation professionnelle la nouvelle ordonnance énumère en premier lieu les écoles et cours ménagers ainsi que les branches d'enseignement pouvant bénéficier de subventions fédérales. Pour fixer ces dernières, il est tenu spécialement compte des régions de montagne. Le versement de subventions est prévu également pour favoriser l'activité des services d'information ménagère agricole, tant en plaine qu'à la montagne.

Tenant compte des dispositions de l'ordonnance sur la formation professionnelle et la recherche agricole, la nouvelle ordonnance régit également l'apprentissage ménager rural ainsi que l'examen professionnel pour paysannes. En revanche, faute de dispositions suffisantes dans la loi sur la formation professionnelle, il n'a pas été possible de régler aussi l'apprentissage ménager urbain et de le reconnaître comme profession pouvant faire l'objet d'un apprentissage régulier. Cependant, la Confédération encourage ce apprentissage ainsi que l'organisation d'examen dans les professions ménagères, à la condition que les programmes d'enseignement et règlements d'examen aient été approuvés par le département fédéral de l'économie publique.

DANS LA DIPLOMATIE

NOTRE MINISTRE A BEYROUTH

Le Conseil fédéral a nommé M. Egbert de Graffenried, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse au Liban, en Irak, en Jordanie et en Syrie, avec résidence à Beyrouth. M. de Graffenried succède ainsi au ministre Franz Kuppeler, appelé récemment à d'autres fonctions.

Né en 1909, à Berne, d'où il est originaire, M. de Graffenried avocat, entra au Département politique en 1934. Après avoir été en poste à Shanghai, puis à New-York, il fit un stage à la Division du Commerce, à l'issue duquel, il se vit confier, des 1943, les fonctions d'Attaché commercial à la Légation de Suisse à Londres. Promu Conseiller de Légation en 1946, il occupa ensuite le poste de premier collaborateur du Ministre de Suisse en Grande-Bretagne. Rappelé à Berne en 1950, il assumait la direction du service financier et économique de la Division des Affaires politiques et fut promu, en 1954, au rang de suppléant du chef de la division précitée, avec titre de Ministre plénipotentiaire. De août 1955 à mars 1956, il exerça en outre les fonctions de chef de la Délégation suisse dans la Commission des Nations Neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée.

CROIX-ROUGE

UNE EXPOSITION A BALE

A Bâle s'est ouverte l'exposition sur « le métier d'infirmière » organisée par la Croix-Rouge suisse, par les écoles d'infirmières bâloises et placée sous le patronage du département de la Santé. Cette exposition qui dure jusqu'au 24 juin a pour but de montrer aux jeunes filles et à leurs parents les nombreux aspects et possibilités du métier d'infirmière.

LA VIE INTELLECTUELLE

PRIX LITTERAIRE

M. Fernand Maye, de Chamoren en Valais, a obtenu le premier prix d'exposé en langue française au cycle littéraire de la jeunesse européenne. Son exposé était une comparaison entre les oeuvres de Sartre et de Camus.

ACCIDENT AU SERVICE MILITAIRE

Le fusilier Jakob Vontobel, né en 1922, incorporé dans la compagnie 11/69, domicilié à Zurich, qui avait disparu depuis le 15 mai lors d'un exercice de tir combiné, a été retrouvé mort dans le lit d'un ruisseau près de Fluelli (Lucerne). Les circonstances exactes de cet accident n'ont pas encore pu être éclaircies.

TRANSPORTS

LES TRAINS CIRCULENT A L'ELECTRICITE ENTRE LES VERRIERES ET PONTARLIER

Les trains circulent à l'électricité maintenant entre Les Verrières et Pontarlier. Ce sont des locomotives suisses qui les remorquent, le courant choisi étant celui des CFF (monophasé alternatif à 15 mille volts et 16 2/3 périodes). Jusqu'au 2 juin, au contraire, c'étaient les locomotives françaises à vapeur qui remorquaient les trains internationaux depuis Les Verrières. Le changement se fait désormais à Pontarlier. Le tronçon Pontarlier-Dijon, rappelons-le, sera électrifié pour la fin de l'année prochaine et la SNCF y travaille activement.

LES TRAINS CIRCULENT A L'ELECTRICITE ENTRE LES VERRIERES ET PONTARLIER

Les trains circulent à l'électricité maintenant entre Les Verrières et Pontarlier. Ce sont des locomotives suisses qui les remorquent, le courant choisi étant celui des CFF (monophasé alternatif à 15 mille volts et 16 2/3 périodes). Jusqu'au 2 juin, au contraire, c'étaient les locomotives françaises à vapeur qui remorquaient les trains internationaux depuis Les Verrières. Le changement se fait désormais à Pontarlier. Le tronçon Pontarlier-Dijon, rappelons-le, sera électrifié pour la fin de l'année prochaine et la SNCF y travaille activement.

UN JUBILE

La Ligue fribourgeoise contre la tuberculose a commémoré son cinquantenaire. M. Roger Pochon, directeur de la « Liberté », président de la Ligue, a fait l'histoire de cette oeuvre qui débute en 1906 sous la présidence du Dr. Treyer, présent à l'Assemblée et qui fut vivement félicité. Il rappela la mémoire des pionniers de l'oeuvre Georges Pythou, Léon Genoud, Mgr Esseiva, le Dr. Paul de Weck, Albert Dessonnaz, le Dr. Gustave Clément. Actuellement, le canton compte deux sanatoria à Leysin et à Humilimont et un préventorium pour enfants à Pringy.

LES COMPTES PRESENTES PAR M. PAUL HERTIG ACCUSANT DES DEPENSES POUR 412.700 FRANCS COUVERTES PAR DES RECETTES CORRESPONDANTES.

On entendit ensuite des discours de M. Oswald, recteur de l'Université, de M. Roulin, président du Grand conseil, M. Paul Torche, conseiller d'Etat, M. Kaufmann, docteur à Zurich et M. le Dr. Houriet à Neuchâtel. M. Stalder, à Lausanne, parla du problème de la réadaptation des handicapés, victimes de maladies. On compte des centres de réadaptation à Morges, Courtepin et Bevaix.

LE GRAND CONSEIL DE GENÈVE A FAIT UN ACCUEIL FAVORABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA VILLE DE GENÈVE D'EMPRUNTER DIX MILLIONS DE FRANCS APRÈS LA FERMETURE DE L'AVS. CET EMPRUNT AURA UNE DURÉE DE 20 ANS.

Le projet de loi concernant le traitement et la retraite des magistrats de l'ordre judiciaire a été confié à l'examen d'une commission. Il en a été de même de celui concernant les compétences des Conseils de prud'hommes.

Une discussion s'est engagée au sujet des modifications proposées à la loi sur l'aide à la vieillesse et aux survivants dans la ville de Genève. Une commission examinera le projet.

L'arrêté législatif allouant une subvention de 15.000 francs au Comité des 11èmes Rencontres internationales de Genève et autorisant le Conseil d'Etat à souscrire 10.000 francs au fonds de garantie de cette manifestation, a été voté par le Grand Conseil unanime.

Dans une réponse faite à une interpellation sur l'aide aux petits horticulteurs et maraîchers victimes du gel, le Conseil d'Etat relève qu'il a pris toutes les mesures pour connaître les besoins et

Dans nos Cantons



GRAND CONSEIL D'APPENZELL RHODES EXTERIEURES

Le Grand Conseil d'Appenzell Rhodes Extérieures a élu son nouveau président, en la personne de M. Hans Baenziger, président de la ville d'Herisau. Après l'assèment des nouveaux conseillers et juges, le conseil a voté une subvention de 20 % pour l'achat et l'amélioration de l'hôpital de district à Herisau, dont le devis est estimé à 105.827 francs.



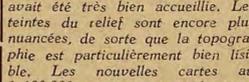
50 ANS D'AMITIE BALE-MULHOUSE

Pendant la visite que le Gouvernement bâlois a effectuée l'année dernière dans le chef-lieu de la Haute-Alsace, la Municipalité de Mulhouse est arrivée à Bâle, en visite. Les hôtes qui ont été reçus à l'Hôtel-de-Ville, ont visité ensuite une série de nouvelles colonies d'habitation, la piscine de Saint Jacques et autres monuments bâlois. Le soir, ils furent invités au Wildsche-haus pour célébrer le 450ème anniversaire du traité d'amitié qui a été conclu entre Bâle et Mulhouse le 30 juin 1506.



LA DEUXIEME FEUILLE DE LA CARTE NATIONALE

Comme deuxième feuille de la nouvelle Carte nationale de la Suisse au 1:100.000, le Service topographique fédéral à Berne publie la feuille « Col du Panis ». Elle porte principalement sur la Vallée du Rhin antérieur, la chaîne du Toodi, et la région du Klausen, soit une bonne partie des Alpes suisses. Cette nouvelle carte sort au moment où débute les excursions en montagne. Elle est de même valeur que celle du « Col du Pillon », publiée fin 1954, qui a été très bien accueillie. Les teintes du relief sont encore plus nuancées, de sorte que la topographie est particulièrement bien lisible. Les nouvelles cartes au 1:100.000 ne peuvent évidemment pas mentionner chaque sentier et chaque bâtiment, mais elles suffisent absolument à s'orienter dans le terrain. Ce sont donc des cartes pour excursions sur routes de campagne et terrains faciles. Pour les terrains difficiles, il faudra recourir à la carte au 1:50.000.



UN JUBILE

La Ligue fribourgeoise contre la tuberculose a commémoré son cinquantenaire. M. Roger Pochon, directeur de la « Liberté », président de la Ligue, a fait l'histoire de cette oeuvre qui débute en 1906 sous la présidence du Dr. Treyer, présent à l'Assemblée et qui fut vivement félicité. Il rappela la mémoire des pionniers de l'oeuvre Georges Pythou, Léon Genoud, Mgr Esseiva, le Dr. Paul de Weck, Albert Dessonnaz, le Dr. Gustave Clément. Actuellement, le canton compte deux sanatoria à Leysin et à Humilimont et un préventorium pour enfants à Pringy.

Les comptes présentés par M. Paul Hertig accusant des dépenses pour 412.700 francs couvertes par des recettes correspondantes. On entendit ensuite des discours de M. Oswald, recteur de l'Université, de M. Roulin, président du Grand conseil, M. Paul Torche, conseiller d'Etat, M. Kaufmann, docteur à Zurich et M. le Dr. Houriet à Neuchâtel. M. Stalder, à Lausanne, parla du problème de la réadaptation des handicapés, victimes de maladies. On compte des centres de réadaptation à Morges, Courtepin et Bevaix.

Le Grand Conseil de Genève a fait un accueil favorable à la demande d'autorisation de la ville de Genève d'emprunter dix millions de francs après la fermeture de l'AVS. Cet emprunt aura une durée de 20 ans.

Le projet de loi concernant le traitement et la retraite des magistrats de l'ordre judiciaire a été confié à l'examen d'une commission. Il en a été de même de celui concernant les compétences des Conseils de prud'hommes.

Une discussion s'est engagée au sujet des modifications proposées à la loi sur l'aide à la vieillesse et aux survivants dans la ville de Genève. Une commission examinera le projet.

L'arrêté législatif allouant une subvention de 15.000 francs au Comité des 11èmes Rencontres internationales de Genève et autorisant le Conseil d'Etat à souscrire 10.000 francs au fonds de garantie de cette manifestation, a été voté par le Grand Conseil unanime.

Dans une réponse faite à une interpellation sur l'aide aux petits horticulteurs et maraîchers victimes du gel, le Conseil d'Etat relève qu'il a pris toutes les mesures pour connaître les besoins et

accorder des prêts à taux réduit. Il est difficile de connaître encore à l'heure actuelle tous les dégâts causés.

Un député indépendant chrétien-social a invité le Conseil d'Etat à créer avant 1962 un régime pénitentiaire répondant aux exigences du Code pénal suisse.

Le chef du Département de Justice et Police a répondu que la question était surtout du domaine fédéral et que les Chambres fédérales étaient nantes de la motion Glasson. Le Conseil d'Etat doute que la construction d'un pénitencier ait été favorablement accueillie par le Grand Conseil de Genève.

Le chef du département du Commerce et de l'Industrie a répondu à une interpellation d'un député du parti du travail, a déclaré qu'il avait répondu au Conseil fédéral au sujet du contrôle des prix des loyers, une hausse ne doit pas porter atteinte au niveau de vie des salariés ou bien il faut envisager une augmentation des salaires.

LA GRECE RATIFIE LES CONVENTIONS DE GENÈVE

Le ministre de Grèce à Berne a déposé au Département politique fédéral, le 5 juin 1956, l'instrument de ratification de ce pays sur les 4 conventions de Genève, du 12 août 1949, pour la protection des victimes de la guerre.

DIES ACADEMICUS

A Genève, a eu lieu en l'Aula de l'Université la séance solennelle du Dies academicus. Après un intermède musical de l'orchestre et du chœur académiques, M. Henri de Ziegler, Recteur de l'Université a rappelé la mémoire de plusieurs professeurs, puis a salué la nomination au cours du dernier exercice de nouveaux professeurs ordinaires et extraordinaires ou chargés de cours.

Il fit alors appel aux étudiants qui qu'ils suivent davantage les cours généraux. Le nombre des étudiants immatriculés pendant le semestre d'hiver s'est élevé à 2.525, chiffre le plus élevé jusqu'à ce jour, plaçant l'Université de Genève en fort bon rang parmi les Universités suisses.

Mais il souligna ce que cette situation a de dramatique parce que l'Université manque de place.

Puis M. de Ziegler présenta le nouveau Recteur pour la période allant de mi-juillet 1956 à mi-juillet 1958, le Professeur Paul E. Wenger, ancien doyen de la Faculté des Sciences, présentement vice-recteur.

M. Borel, chef du département cantonal de l'instruction publique, souligna le caractère international de l'Université de Genève qui comprend plus d'étudiants étrangers que les trois Universités de la Suisse Allemande réunies.

Des diplômes de docteur honoris causa ont été remis à M. Herbert McLean Evens, professeur d'endocrinologie à l'Université de Californie, et à M. Paul Humbert (théologie) qui enseigne à Genève et à Neuchâtel.

Le Recteur procéda ensuite à la distribution des prix de concours. Quatorze prix universitaires et des facultés et cinq bourses ont été remis à des étudiants.

LA SUITE D'UN COUP DE VENT, UN OUVRIER TOMBE D'UN TOIT ET FAIT UNE CHUTE DE 20 METRES

Un ouvrier ferblantier était occupé avec d'autres ouvriers à des travaux sur le toit du Victoria Hall à Genève. Il portait une tôle de zinc d'une très grande surface quand par suite d'un coup de vent la tôle s'abattit dans le vide, faisant basculer l'ouvrier par dessus le bord du toit, auquel le malheureux s'agrippa une seconde puis lâcha prise et tomba d'une hauteur de 20 mètres dans la rue. Il s'agit de M. André Joye, 23 ans, qui est décédé à l'hôpital des suites de ses blessures.

LES ELECTIONS AU GRAND CONSEIL GLARONNAIS

Les élections au Grand Conseil dans le canton de Glaris n'ont pas apporté de grands changements. Les démocrates conservent leur 27 sièges (à Haslen et un gain à Schwendi). Les radicaux seront 23 au lieu de 24 (une perte à Niederurnen, une perte à Mitloedi, un gain à Glaris). Les socialistes maintiennent leurs 15 mandats (une perte à Glaris un gain à Haslen). Enfin, les conservateurs passent de 10 à 11 (un gain à Niederurnen). Sur les 76 députés élus, 66 sont anciens et 10 nouveaux.

ACCIDENT

M. Markus-Knobel-Luchsinger, 54 ans, contre-maître dans une filature à Haslen, avait disparu depuis la Landsmeggende de Glaris. Son corps a été retiré du lac de Walenstadt à Gæsli. On pense qu'après avoir assisté à la Landsmeggende, le malheureux serait tombé dans la Linth.

GRISONS

APRES LA VOTATION FEDERALE DU 13 MAI

Le Conseil d'Etat des Grisons a fait part au Conseil fédéral de sa prise de position après les pourparlers qui ont suivi la votation du 13 mai sur les usines de Domat-Ems. Il rappelle que le résultat négatif de cette votation a pour conséquences de priver 250

ouvriers de leur travail et de toucher dangereusement l'industrie du bois et l'économie forestière des Grisons et du pays tout entier.

Le Conseil d'Etat déclare qu'une solution transitoire, rendue nécessaire par la situation, doit être prise par le Conseil fédéral avec effet au moins jusqu'à fin septembre 1956. Le Vorort suisse a été invité à renseigner le Gouvernement Grison sur l'introduction de nouvelles industries dans le canton, selon les promesses faites avant la votation fédérale.

LUCERNE

CONSEIL COMMUNAL DE LUCERNE

Au Conseil communal de Lucerne, le directeur des travaux a répondu à un interpellateur sur le sujet de la construction des logements. Il a déclaré qu'il n'était pas question de lancer une action supplémentaire de travaux à côté de celles actuellement entreprises par le canton et les communes. Le directeur des écoles a accepté une motion demandant la renouveau de la bibliothèque scolaire de la ville.

NEUCHÂTEL

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

Une session extraordinaire de 2 jours, du Grand Conseil neuchâtelois s'est ouverte sous la présidence de M. Jean Dubois. Elle a été marquée dès le début par de nombreux et vifs incidents. « Les cris de démission » ayant été lancés par le groupe populiste à l'appel du nom d'un député radical qui avait été accusé au cours de la dernière session d'avoir fait pression sur son personnel pour qu'il vote selon ses idées.

L'intéressé s'étant expliqué sur les faits qu'on lui reprochait, un brouhaha s'en est suivi et le président dut intervenir à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre. Un porte-parole radical a accusé la gauche de vouloir nuire à son parti à travers un de ses membres. Le député populiste Corswant ayant accusé le député radical en cause d'avoir trahi son serment de parlementaire, il lui a été répondu que lui-même l'avait trahi plus gravement encore. Le même député Corswant a refusé de se lever lors de l'assèment d'un nouveau député du Grand Conseil, M. Paul Martenon, remplaçant M. Paul Dupuis démissionnaire.

Après avoir approuvé une révision partielle de la loi sur l'enseignement secondaire, le Grand Conseil s'est occupé du projet de revalorisation des traitements des titulaires de fonctions publiques qui avait donné lieu à un long débat au cours de la session précédente et qui avait été renvoyé à une commission.

Le projet reçu par la commission a été approuvé par 93 voix contre deux. Le peuple devra cependant encore se prononcer.

Une motion socialiste demandant que l'Etat étudie la possibilité d'octroyer une subvention cantonale aux constructions hospitalières a été longuement discutée. Elle a été finalement modifiée dans un sens plus large, cette subvention devant être de la même nature que celle de l'Etat fédéral.

Le Chef du Département de l'Intérieur — intéressé ensemble du problème hospitalier. La motion a été acceptée par 57 voix contre 22.

Le Conseil d'Etat a accepté, d'autre part, à la suite d'une interpellation libérale, d'étudier la possibilité d'ajouter aux risques couverts par les polices d'assurances en responsabilité civile, le risque de chutes de pierres. Il a également accepté pour étude une motion socialiste demandant un projet de loi instituant l'assurance obligatoire en cas de maladie, sur le terrain cantonal.

Une autre motion socialiste demandant l'enseignement gratuit à tous les degrés sera reprise plus tard, le Chef du Département de l'Instruction publique, absent, n'ayant pas pu répondre aux motions.

LE FUTUR CONSEIL COMMUNAL DE NEUCHÂTEL

Le nouveau Conseil général de la ville de Neuchâtel devra être le Conseil communal, mais selon toute vraisemblance ce dernier sera exactement le même que l'actuel au double point de vue de la représentation des partis et de ses membres. Le groupe libéral qui avait d'abord lancé l'idée d'un exécutif communal uniquement bourgeois, n'ayant pas trouvé d'appuis suffisants pour assurer le succès d'une seconde candidature de ce parti, présentera son représentant actuel, M. Paul Dupuis. Les conseillers généraux radicaux de leur côté, ont résolu de voter pour les deux représentants actuels du parti, M. Paul Rognon, président de la ville, et M. Fernand Martin, et pour le candidat libéral: ils laissent la liberté de vote à leurs membres pour les deux autres sièges qu'occupent actuellement deux socialistes, MM. Liniger et Humbert-Droz, que leur groupe portera à nouveau comme candidats.

Ainsi donc, le conseil communal de Neuchâtel continuera très vraisemblablement d'être formé de deux radicaux, deux socialistes et un libéral.

TESSIN

BANDITISME

Un jeune homme de langue allemande se présentait au guichet de la Banque populaire de Lugano, à Locarno, après avoir prié un taverne de l'attendre, moteur en marche. Tout à coup, il braqua un revolver sur le caissier de la banque lui ordonnant de lui passer tout l'argent dont il disposait. Le caissier plouya, et le bandit voulut tirer, mais son pistolet s'enraya. Le bandit prit alors la fuite, sauta dans le taxi et ordonna au conducteur de se diriger sur Bellinzona.

De son côté, le caissier était sorti de la banque et avait alerté le chauffeur, mais le jeune homme tira sur lui. Cette fois le coup partit, mais sans atteindre personne. Le chauffeur, mais le jeune homme ne tira sur lui. Cette fois le coup partit, mais sans atteindre personne. Le chauffeur, mais le jeune homme ne tira sur lui. Cette fois le coup partit, mais sans atteindre personne.

LUCERNE

CONSEIL COMMUNAL DE LUCERNE

Au Conseil communal de Lucerne, le directeur des travaux a répondu à un interpellateur sur le sujet de la construction des logements. Il a déclaré qu'il n'était pas question de lancer une action supplémentaire de travaux à côté de celles actuellement entreprises par le canton et les communes. Le directeur des écoles a accepté une motion demandant la renouveau de la bibliothèque scolaire de la ville.

NEUCHÂTEL

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

Une session extraordinaire de 2 jours, du Grand Conseil neuchâtelois s'est ouverte sous la présidence de M. Jean Dubois. Elle a été marquée dès le début par de nombreux et vifs incidents. « Les cris de démission » ayant été lancés par le groupe populiste à l'appel du nom d'un député radical qui avait été accusé au cours de la dernière session d'avoir fait pression sur son personnel pour qu'il vote selon ses idées.

L'intéressé s'étant expliqué sur les faits qu'on lui reprochait, un brouhaha s'en est suivi et le président dut intervenir à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre. Un porte-parole radical a accusé la gauche de vouloir nuire à son parti à travers un de ses membres. Le député populiste Corswant ayant accusé le député radical en cause d'avoir trahi son serment de parlementaire, il lui a été répondu que lui-même l'avait trahi plus gravement encore. Le même député Corswant a refusé de se lever lors de l'assèment d'un nouveau député du Grand Conseil, M. Paul Martenon, remplaçant M. Paul Dupuis démissionnaire.

Après avoir approuvé une révision partielle de la loi sur l'enseignement secondaire, le Grand Conseil s'est occupé du projet de revalorisation des traitements des titulaires de fonctions publiques qui avait donné lieu à un long débat au cours de la session précédente et qui avait été renvoyé à une commission.

Le projet reçu par la commission a été approuvé par 93 voix contre deux. Le peuple devra cependant encore se prononcer.

Une motion socialiste demandant que l'Etat étudie la possibilité d'octroyer une subvention cantonale aux constructions hospitalières a été longuement discutée. Elle a été finalement modifiée dans un sens plus large, cette subvention devant être de la même nature que celle de l'Etat fédéral.

Le Chef du Département de l'Intérieur — intéressé ensemble du problème hospitalier. La motion a été acceptée par 57 voix contre 22.

Le Conseil d'Etat a accepté, d'autre part, à la suite d'une interpellation libérale, d'étudier la possibilité d'ajouter aux risques couverts par les polices d'assurances en responsabilité civile, le risque de chutes de pierres. Il a également accepté pour étude une motion socialiste demandant un projet de loi instituant l'assurance obligatoire en cas de maladie, sur le terrain cantonal.

Une autre motion socialiste demandant l'enseignement gratuit à tous les degrés sera reprise plus tard, le Chef du Département de l'Instruction publique, absent, n'ayant pas pu répondre aux motions.

LE FUTUR CONSEIL COMMUNAL DE NEUCHÂTEL

Le nouveau Conseil général de la ville de Neuchâtel devra être le Conseil communal, mais selon toute vraisemblance ce dernier sera exactement le même que l'actuel au double point de vue de la représentation des partis et de ses membres. Le groupe libéral qui avait d'abord lancé l'idée d'un exécutif communal uniquement bourgeois, n'ayant pas trouvé d'appuis suffisants pour assurer le succès d'une seconde candidature de ce parti, présentera son représentant actuel, M. Paul Dupuis. Les conseillers généraux radicaux de leur côté, ont résolu de voter pour les deux représentants actuels du parti, M. Paul Rognon, président de la ville, et M. Fernand Martin, et pour le candidat libéral: ils laissent la liberté de vote à leurs membres pour les deux autres sièges qu'occupent actuellement deux socialistes, MM. Liniger et Humbert-Droz, que leur groupe portera à nouveau comme candidats.

Ainsi donc, le conseil communal de Neuchâtel continuera très vraisemblablement d'être formé de deux radicaux, deux socialistes et un libéral.

symbolique alors que régnait le canon des forts du Gothard. Ainsi, a été rétabli le trafic qui avait été interrompu dans les Gorges de Schoellenen. Puis, il a été levé le voile cachant la mosaïque du peintre Werner Hüller (Kussnacht-Schwyz), représentant une colonne de mulets conduite par Saint-Martin et Saint Colombin, et portant les armes d'Uri et d'Uri-seren.

Au banquet, M. Danioth, Landman, a salué les invités, tandis que M. Kalbermatten, Inspecteur fédéral des travaux publics, qui a apporté le salut de M. Elter, Chef du Département fédéral de l'Intérieur. Le colonel commandant de corps Nager et M. Casagrande, Consul d'Italie à Lucerne, ont participé à cette manifestation qui a été notamment agrémentée par les chants des écoliers de la région.

VALAIS

LE PREMIER PIPE-LINE POUR LE TRANSPORT DU LAIT VIENT D'ENTRER EN SERVICE EN SUISSE

Une intéressante expérience vient d'être tentée dans le Valais, partie essentiellement agricole et montagneuse du sud de la Suisse. Des producteurs de lait ont en effet imaginé de relier leurs alpages situés parfois à plus de 1.500 m, à la centrale laitière se trouvant dans la vallée par une pipe-line assurant le transport du lait. Le premier tronçon vient d'être posé, partiellement sous terre, et si l'expérience est concluante, il est prévu qu'il sera prolongé, si bien que l'ensemble s'étendra sur plus de 7 km de longueur. Le matériel employé est un tube en « Sigmale », matière plastique non-corrosible, dans lequel on fait couler un filet d'eau fraîche. On arrête l'eau plusieurs fois par jour selon les besoins et le tube rafraîchi peut alors débiter du lait à raison de 7 l. à la seconde. Une liaison téléphonique a été établie entre les deux stations pour assurer le bon fonctionnement du système et éviter que l'eau ne soit mélangée au lait.

La station centrale suisse de météorologie compte disposer à cet effet d'un million de francs, dont 500.000 francs, sont déjà assurés, soit à peu près de 20 ct. par tête d'habitant. La France prévoit 1 franc de notre monnaie par tête d'habitant et les Etats-Unis, un dollar. L'ensemble des travaux est évalué à un milliard de francs. Les Suisses, les Suédois et les Finlandais vont installer un poste d'observation commun à 80 degrés de latitude, au nord du Spitzberg. Il y aura en tout 15 stations dans l'Arctique et 25 stations dans l'Antarctique. La station centrale suisse de météorologie appliquera alors un nouveau système d'observation de son invention dit d'échosondage qui a le grand avantage d'être aussi précis qu'économique. Les ballons sondés n'auront pas besoin d'être équipés d'appareils enregistreurs coûteux, le ballon lui-même servant d'écran réflecteur.

UR

INAUGURATION DU PONT DU DIABLE

L'inauguration du nouveau Pont du Diable a eu lieu en présence de la population de la Vallée d'Ulseren. Cette réalisation marque la fin de l'aménagement de la route des Schoellenen, longue de 4.280 mètres, décidée en 1952 par le canton d'Uri, conformément à son plan décennal d'amélioration des routes alpêtres. Ce pont dû à l'ingénieur Scherer, de Lucerne, est une construction de granit et de béton. Il mesure 88 mètres, la largeur de la route est de 6,5 m. L'arche a une portée de 66 mètres et domine la Reuss mugissante de 45 mètres. Les travaux ont coûté 1 million de francs, la Confédération ayant accordé une subvention de 800.000 francs.

COMPARAISON MONDIALE DES RADIOSONDES

Les météorologues de 16 pays : Autriche, Belgique, France, République Fédérale d'Allemagne, Egypte, Finlande, Japon, Inde, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis, URSS.

CLOTURE DE L'EXPOSITION DU SIMPLON

L'exposition du Simplon au Comptoir Suisse de Lausanne, inaugurée le 18 mai par MM. Gronchi, Président de la République italienne, et Feldmann, Président de la Confédération suisse, a fermé ses portes. Elle a attiré plus de 50.000 visiteurs, dont 7.000 écoliers de la région lausannoise. 200 visites commentées ont été conduites par des agents CFF. La plupart des documents exposés partent pour Brigue où la ville organisera pendant tout l'été une exposition du Simplon au château Stockalper.

CONSEIL COMMUNAL DE WINTERTHOUR

Le Conseil communal de Wintertour a élu à sa présidence M. Werner Gilomen (socialiste) et à sa vice-présidence M. Thomas Lyrenmann (démocrate). Puis il a voté une contribution à fonds perdus de 450.000 francs et une participation de 150.000 francs au capital-actions en faveur d'une patinoire artificielle dont le coût de construction sera de 18 millions de francs. Enfin, deux montants d'un total de 185.000 francs ont été votés pour la construction de tribunes au stade de football (coût total 875.000 francs).

Comme une police d'assurance supplémentaire

Firestone

“500”

Le premier pneu au monde SANS CHAMBRE A AIR de construction ENTIEREMENT EN NYLON

vous donnera:

- 1) plus de sécurité
- 2) plus de souplesse
- 3) plus de kilométrage

EXIGEZ DONC LE “FIRESTONE” 500

DISTRIBUTEURS SULZER FRERES

LE CAIRE: 30, rue du 26 Juillet (ex-Fouad) — Tél. 46548
ALEXANDRIE: Immeuble Sulzer, Place Carducci — Tél. 23815
R.C.C. 83949 R.C.A. 10628

7 Grands Services KLM

relie le monde avec plus de 245.000 kilomètres de routes aériennes

- Service du Proche, Moyen et Extrême-Orient et de l'Australie
- Réseau Européen
- Service de l'Amérique du Nord
- Service de l'Amérique Centrale
- Service de l'Amérique du Sud
- Service Africain
- Réseau des Antilles

Départs pour l'Europe et New-York

TOUS LES MATINS

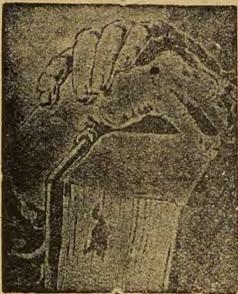
Quelle que soit votre destination, Paris, Londres ou New-York, ou même Stockholm, vous pouvez vous y rendre du Caire par KLM rapidement et confortablement en compagnie tous les jours de la semaine. La plupart des grandes villes d'Europe sont touchées le jour-même, soit par vol direct, soit par correspondance soigneusement étudiée. Servi royalement, vous voyagez dans une ambiance hospitalière qui vous enchante tout le long du voyage.

S'adresser aux agences de voyages reconn

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

ALEXANDRIA & CAIRO

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE, 15, rue de la Poste

DIMANCHE 24 JUIL

9 h. 45. — Culte en langue française. 9 h. 45. — Ecole du Dimanche.

COENON

en faveur du Fonds de secours de l'Eglise Protestante d'Alexandrie

ANONYME, à l'occasion d'un prochain mariage 5000 P.F.

Penser aux oeuvres de l'Eglise quand le bonheur frappe à notre porte, c'est faire rayonner sa joie et témoigner sa reconnaissance.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE, 39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 24 JUIL

AU TEMPLE, 9 h. — Ecole du Dimanche, 10 h. — Culte.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 24 JUIL 1956.

MENU

Thon et Sardines à l'huile, Fricandeau de Veau à l'ail, Courgettes au Beurre Pommes Fondantes, Salade Laitues et Betteraves

Tranche Zibib

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél.: 806785

QUE VOIR CE SOIR?

Cinéma à Alexandrie

- ALHAMBRA — Tél. 29054 — "Daddy long legs" (Fred Astaire, Leslie Caron) — "The tall men" (Clark Gable, Jane Russell)...

AU CAIRE

CERCLE SUISSE DU CAIRE

CHAMPIONNAT DE QUILLES 1956

Tous les amateurs de quilles du Caire, même ceux du « sexe faible » sont invités à participer nombreux au

CHAMPIONNAT 1956

qui sera joué les Samedis 23 et 30 et Dimanche 24 Juin

sur les deux pistes à EMBABEH

Comme chaque année l'on jouera 8 boules consécutives, dont les 4 premières dans le plein... avec maximum 9 rachats.

Ceux ou celles qui obtiendront 50 points ou plus recevront la grande médaille de maîtrise ou la petite pour 45 à 49 points.

Distribution des Prix Samedi soir 30 Juin à 21 h.

sur la Pelouse, qui sera suivie d'un

BAL CHAMPETRE

Programme de la compétition Championnat 1956:

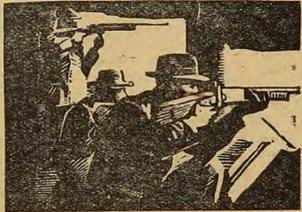
samedi 23 juin: de 20 à 24 heures, dimanche 24 juin: de 16 à 20, samedi 30 juin: de 17 à 21

Samedi 30 juin à 21 heures précises: distribution des médailles et des prix individuels.

Tout les participants sont priés d'aider à garnir le « GABENTISCH » afin que tous obtiennent un prix comme souvenir de cette manifestation annuelle.

Le Comité du Cercle Suisse du Caire.

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE



PALMARES

A l'occasion de l'interruption estivale de nos activités sportives, nous donnons ci-après quelques résultats enregistrés dans les principaux concours:

EPREUVE ANNUELLE 494 points Moyenne 82,3 0/0

- 90 SESSELI C., 89 RUTH M., 89 GMUER Albert., 88 HAEUSERMANN E., 87 SCHOTT W. (vétér.), 87 LANDOLT G., 86 MOSER Fr., 84 GMUER Peter (junior), 83 SCHATZ L., 82 GIROUD P., 82 BERCHTOLD C., 80 UEBELHART J., 79 REINFRANCK R.

TIR EN CAMPAGNE

Sur 17 tireurs, neuf seulement décrochèrent la distinction convoitée.

- 79 RUTH M., 78 LANDOLT G., 75 SCHOTT W. (vétér.), 75 UEBELHART J., 74 HAEUSERMANN E., 74 SESSELI C., 74 GMUER Albert., 72 SCHATZ L., 72 REINFRANCK R.

CUILLERE GROPPI

A la cuillère Groppi, de très brillants résultats sont enregistrés sur un maximum de 40 points.

- MM. A. GMUER 39-37-36-36-36-34, E. HAEUSERMANN 39-38-35-35, C. SESSELI 39-37-36-35-33, W. SCHOTT (vétér.) 36-34-34-34-33, L. SCHATZ 34-34-33-33, M. RUTH 37

COUPE DU CERCLE

Deux tireurs ont terminé l'é-

A LA LEGATION



Le Département Politique a décidé de renforcer le personnel diplomatique de notre Légation en Egypte et vient de lui attribuer un nouveau collaborateur en la personne de M. Pierre-André NUSSBAUMER, Premier Secrétaire de Légation, qui est arrivé dans la capitale égyptienne le 13 de ce mois.

M. Nussbaumer est d'origine bernoise, et avocat. Il est entré au Département Politique en 1945. Il a été en poste à Lyon, à Besançon puis à Berlin. Depuis le mois de septembre 1951, il était à Berne, à la Division des Affaires Politiques du Département Politique Fédéral et s'occupait principalement de toutes les questions concernant l'Allemagne et l'Autriche.

La famille de M. Nussbaumer arrivera en Egypte en automne.

DONATIONS

En mémoire des regrettés Mme GERBER, M. HAUSERMANN. En faveur du Cimetière Suisse du Caire. Dr. et Mme M. Ruth 500

CONTREPOINT

Ceux qui voudraient se procurer le dernier volume de vers de J. R. FIECHTER, « CONTREPOINT » pourront le trouver à la librairie « L'heure Joyeuse » 26 rue Fouad, Alexandrie et au Caire, chez Aladin, 8 rue Kasr El Nil.

Journées des Suisses à l'Etranger

LOCARNO, les 25 et 26 août

Les Journées des Suisses de l'étranger auront lieu à Locarno, les 25 et 26 Août. L'ouverture officielle du congrès aura lieu le vendredi 24 Août dès 18 heures à Bellinzona, chef-lieu du canton du Tessin.

Le programme provisoire du congrès a été fixé comme suit: les séances de délibérations auront lieu durant toute la journée du samedi 25 Août, dans les salles du Kursaal de Locarno.

A 19 heures, après une réception offerte par les autorités de la ville, un bateau spécial, passant par les îles Brissago, conduira les participants à Magadino, où, après le dîner en commun, ils pourront assister à une soirée de folklore tessinois. Le dimanche matin, 26 Août, les congressistes, répartis en plusieurs groupes, se rendront au barrage de la Maggia, où le lunch sera servi.

Un rendez-vous d'adieu est prévu au Kursaal de Locarno dès 16 heures.

Ordre du jour provisoire des séances de délibérations du samedi 25 Août.

On fera le point, à Locarno, sur les affaires suivantes qui, si elles n'ont pas toutes été marquées en avance importante depuis notre dernier congrès, ont été du moins l'objet d'études approfondies, ou de la part des autorités officielles ou de la part de commissions de la N.S.H.

1) Dommages de guerre: Nouvel avant-projet d'un arrêté concernant une aide extraordinaire aux Suisses de l'étranger victimes de la guerre adoptée par le Conseil fédéral, le 15 Mai 1956 (voir ECHO de Juin 1956, page 34, ce numéro sera envoyé gratuitement aux non-abonnés qui le commanderont).

2) Fonds de solidarité: Les statuts de la société coopérative « Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger », accompagnés d'un commentaire, seront adressés aux délégués qui se seront annoncés en temps voulu.

3) Assurance-vieillesse et survivants: Question de la rente transitoire de l'A.V.S. refusée aux Suisses domiciliés à l'étranger.

4) Taxe militaire: Abandon de l'avant-projet soumis naguère aux colonies suisses. Etat des travaux en vue d'une nouvelle solution.

Certains diront que ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent sur le tapis. On pourrait en dire autant des discussions aux Chambres fédérales. Tant qu'un problème n'est pas résolu, il importe de le suivre de près. S'en désintéresser, c'est renoncer à faire valoir son point de vue, c'est abdiquer sans penser aux conséquences.

L'ordre du jour ci-dessus sera complété par les questions qui se-

Heures de joie pour la famille Reinhart

FIANÇAILLES

Nous apprenons avec le plus grand plaisir les fiançailles, le 7 juillet prochain, de

Mlle KATHARINA REINHART

filles de nos compatriotes et amis, M. et Mme Paul Reinhart - Weber, avec

M. ALFRED LUTHI

filles de M. et Mme Alfred Luthi-Gygi, de Winterthur.

Toutes nos félicitations et nos vœux de Bonheur aux heureux fiancés et à leurs parents.

Winterthur, Hochwachstrasse 16, Alexandrie, B.P. 997

Winterthur, Frühbergstrasse 89

HYMENEE

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage, le 14 juillet, à l'Eglise Protestante de Ober-Winterthur, de

M. CASPAR REINHART,

filles de nos compatriotes et amis, M. et Mme Paul Reinhart-Weber, avec

Mlle REGINE KELLER

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de Bonheur aux futurs époux et à leurs parents.

Winterthur, Hochwachstrasse 16

Alexandrie, B.P. 997

"Invitation" au Métro

Samedi, un cocktail offert aux membres de la presse par le «Métro» d'Alexandrie, en avant-pre-

mière du film « Invitation to the dance » nous a permis d'apprendre avec plaisir plusieurs mutations: L'actif M. Zelnick, qui joua un rôle prépondérant dans l'installation des Cinémas Métro du Caire et d'Alexandrie, a été délégué en Allemagne pour y installer, dans différentes villes, une douzaine de salles « Métro ». Le sympathique M. Georges Thomas, fort apprécié des Alexandriens pour son amabilité et sa courtoisie est délégué à la Direction du Métro du Caire et est remplacé par M. Nabih Choucri, sous-directeur du Ciné Métro du Caire, qui nous fut présenté à ce cocktail par MM. Salem, Directeur des Ventes et Matarasso, directeur de la Publicité et qui comme son prédécesseur, nous n'en doutons pas, saura bientôt s'attirer toutes les sympathies de la gent alexandrine.

EGYPTE-EUROPE

L'Association Egypte-Europe donnait jeudi passé un thé à quelques amis et journalistes à l'occasion de la parution de leur nouvelle Revue Egypte-Europe, organe officiel du groupe.

Autour de M. et Mme Badawi qui recevaient avec leur amabilité coutumière, journalistes et membres du Comité devisèrent gaiement dans une atmosphère des plus sympathiques. M. Elie Maghrabi prononça quelques mots et l'on parla ensuite de la Revue.

Bilingue, très bien présentée, préfacée d'un court mot du Président Abdel Nasser parlant de l'importance de l'apport étranger à l'Egypte, elle est bourrée d'articles aussi intéressants que variés.

Tous nos vœux à la Nouvelle Revue et à l'Association Egypte-Europe pour la tâche aussi ardue que fructueuse qu'elle s'est imposée pour le rapprochement de peuples qui sont faits pour s'estimer et se comprendre.

Le film « Invitation to the dance » est un recueil de trois contes-ballet, doués d'un technicolor parfait et de toutes les ressources les plus perfectionnées que le cinéma puisse porter à la chorégraphie. C'est un enchantement des yeux qui nous permet d'admirer les évolutions de Gene Kelly, de Tamara Toumanova, de Igor Youkevitch sans compter les agréables dessins animés de Fred Quimby, créateur de Tom and Jerry; c'est aussi un enchantement des oreilles puisque la musique de ces ballets est de Jacques Ibert, André Prévin et Rimsky Korsakov. Un film qui emballera tous les balléomanes d'Alexandrie, et ils sont légion.

A la veille de quitter Alexandrie, Edmond GENTIL, horloger - technicien remercie sincèrement sa fidèle clientèle pour la confiance qu'elle lui a accordée et la prie de bien vouloir la reporter sur Monsieur Onnig BOHDJALIAN, horloger diplômé du Technicum du Locle Suisse.

Me référant à l'article ci-dessus, je sollicite la confiance des clients de Monsieur Gentil. Par un travail consciencieux et précis, j'espère être à même de donner toute satisfaction.

Vous trouverez dans mon magasin d'Horlogerie un très grand choix de montres et horloges des premières marques.

Onnig BOHDJALIAN, Horloger Diplômé, 13 Rue Sésostris, Alexandrie, Tél.: 27076



Deux acteurs populaires du cinéma allemand: Romy Schneider et Karl Bohn. (Photo Herzog)

Nos sympathiques confrères Restaurants, Hôtels, Pensions, et amis, M. et Mme Tristan Procaccia viennent, sous les auspices de l'Administration du Tourisme, d'éditer pour la troisième année leur livre touristique et commercial. Mais peut-on parler de troisième année quand leur publication a si bien augmenté, embelli, complété qu'elle en est arrivée à un degré d'accomplissement, j'allais dire d'excellence, qu'elle semble être déférente des publications des années passées et être la première d'une série que nous espérons aussi longue que prospère. Alors que précédemment les éditeurs s'étaient cantonnés à Alexandrie, ne reculant devant aucun effort ils y ont ajouté, cette année, bien que la tâche fut ardue, le Caire, faisant de ce qu'était une brochure d'intérêt local, un guide touristique égyptien et complet. L'oeil est séduit, tout d'abord, par l'élegant frontispice noir, blanc et rouge, qui réussit à attirer l'attention tout en gardant une sobre netteté. Précédé d'une introduction de M. Rashad Mourad, Directeur Général de l'Administration du Tourisme Egyptien, cet ouvrage nous donne ensuite les renseignements les plus complets et les plus divers: Liste des Consuls Egyptiens à l'Etranger et Ambassades, légations et Consuls Etrangers en Egypte Agences de voyage, Compagnie d'aviation, d'Assurance de Navigation, Journaux, Cercles et Clubs sportifs, Brevets, etc.

Comptoir National d'Escompte de Paris

AGENCES EN EGYPTE ALEXANDRIE R.C. 255, LE CAIRE R.C. 360, PORT-SAID R.C. Canal No. 11

TOUTES OPERATIONS DE BANQUES CAISSE D'EPARGNE

CALCIUM-SANDOZ



en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

Compagnie Centrale d'Eclairage par le Gaz et par l'Electricité

LEBON & CIE ALEXANDRIE (R.C. 328)

Force Motrice Electrique à tarifs réduits pour Industrie. Appareillage en tous genres GAZ et ELECTRICITE. COQUES CALIBRES BRAI (Pitch) GOUDRON BRUT et DESHYDRATE. HUILES et DERIVES DU GOUDRON - NAPHTHALINE

Sécurité d'abord! ASSUREZ-VOUS A

"LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Genève en 1872. CAPITAL ET RESERVES: 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Directeur pour l'Orient: A.M. DANISH Bsc. A.I.A. 21, Avenue Fouad Ier, Le Caire.

« LA GENEVOISE » investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays. Sa fortune libre placée en Suisse constitue une garantie supplémentaire.

« LA GENEVOISE » accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles locaux urbains à des conditions avantageuses.

Advertisement for Stella beer with logo and text: Votre garantie, Toutes les bouteilles STELLA portent cette capsule. R.C. 66000

Advertisement for Hellenic Mediterranean Lines with ship illustrations and text: Pour un voyage confortable, Pour un service impeccable, Pour une excursion inoubliable. voyagez avec les bateaux de votre préférence IONIA - AEOLIA - CORINTHIA - LYDIA de la HELLENIC MEDITERRANEAN LINES

Le rôle des Banques dans l'économie suisse

A l'occasion cette année, du centenaire de la fondation de cet établissement financier, M. Gamper, président du Crédit Suisse, a rappelé les conditions dans lesquelles fut fondée cette banque commerciale et examine le rôle qu'elle aura à jouer à l'avenir.

Le milieu du siècle dernier a coincidé avec une expansion considérable des affaires et des moyens de communication. C'est à cette époque qu'Alfred Escher lança l'idée du percement du Gothard et jugea indispensable de fonder une banque commerciale et de financement pour permettre à des milieux plus étendus de la population de s'intéresser aux grandes entreprises en cours de lancement. Cette conception, assez nouvelle à l'époque, de la mission d'un institut bancaire, subit avec succès l'épreuve de l'expérience. Par la suite d'autres puissants établissements financiers se constituèrent, le plus souvent par la fusion de banques déjà existantes. Tel fut le cas notamment de la Société de Banques Suisses. Et l'on peut dire que l'activité de ces grandes firmes spécialisées dans les crédits commerciaux et les opérations de financement des sociétés industrielles a apporté une contribution de tout premier plan pour le développement et l'expansion économique de la Suisse.

LES TACHES DE L'AVENIR IMMEDIAT

Cette activité, si précieuse pour l'ensemble du pays, les grandes banques s'approprient à la développer encore. La plupart d'entre elles ont assez récemment augmenté leur capital actions ou s'approprient à le faire. Cela afin de disposer de moyens suffisants pour faire face aux tâches considérables qu'un avenir prochain nous réserve.

L'économie suisse, rappelle M. Gamper, va devoir procéder à d'importantes transformations et à des investissements massifs pour utiliser les immenses possibilités ouvertes à l'industrie par les découvertes atomiques. Dans ce domaine un grand pas a été fait en Suisse où les premières bases financières, organiques et juridiques ont été créées pour assurer une collaboration entre la science, l'économie privée et l'Etat; collaboration nécessaire si l'on veut que les recherches entreprises, qui touchent des intérêts essentiels, tant publics, que privés, donnent des résultats positifs.

L'une des premières applications de l'énergie produite par la fission nucléaire sera la production d'énergie électrique; réalisation indispensable puisqu'il est établi aujourd'hui que toutes les forces hydrauliques disponibles en Suisse seront épuisées dans une vingtaine d'années. D'autre part «l'automatisation sera un élément vital pour l'industrie. La pénurie générale de main d'œuvre, la pression croissante de la concurrence étrangère, modifieront peu à peu les conditions de la lutte pour la conquête des marchés mondiaux. Or c'est par l'emploi de plus en plus étendu des méthodes de travail modernes et des appareils électroniques que la production suisse demeurera compétitive et pourra maintenir ses débouchés.

Cette modernisation des installations de notre économie s'imposera d'autant plus que le nombre des personnes actives dans l'ensemble de la population sera en recul tandis que

celui des jeunes gens de moins de 19 ans et des personnes âgées de plus de 65 ans augmentera jusqu'en 1961. Il y aura donc une diminution de l'offre de la main d'œuvre durant les prochaines années. Cette diminution devra être compensée par un accroissement de la productivité si l'on ne veut pas voir s'abaisser le niveau de vie actuel et ne pas abandonner la politique de progrès social heureusement développée au cours de cette période d'après-guerre.

CONSERVER LE SENS DE LA MESURE

Mais — et sur ce point le président du Crédit Suisse est catégorique — il y aura lieu de veiller à ce que l'augmentation de la capacité de production des entreprises soit en rapport avec les possibilités normales d'écoulement et ne tende pas à des excès qui, dans une conjoncture moins favorable, pourraient être néfastes aux entreprises intéressées et ne manqueraient pas d'avoir, de plus, des répercussions fâcheuses sur l'ensemble de l'économie nationale.

Après avoir ainsi insisté sur l'importance du progrès technique, M. Gamper se rallie ainsi aux conseils de prudence, multipliés ces derniers temps par les personnalités dirigeantes de nos grands établissements financiers. L'activité exceptionnelle de l'industrie du bâtiment présente certains aspects inquiétants. Les constructions d'immeubles locatifs se poursuivent même dans les agglomérations où le nombre d'appartements vacants augmente à un rythme accéléré. Outre le risque d'investissements fâcheux, il ne faut pas négliger non plus les effets regrettables qu'exerce sur les loyers et, de ce fait, sur le coût de la vie, le renchérissement causé par le boom de la construction et des spéculations immobilières. Mettre un terme à cette hausse est l'un des principaux buts de la politique économique puisque la prospérité future du pays dépend beaucoup des possibilités de nos industries d'exportation de soutenir la concurrence étrangère sur les marchés mondiaux.

On en revient ainsi par un détour à l'avertissement solennel donné par M. Keller dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Nationale suisse. La hausse lente mais régulière des prix, autrement dit l'inflation, est un phénomène inquiétant pour le maintien de la prospérité générale. Les revendications de salaires qui se multiplient de toutes parts risquent fort d'amorcer à nouveau la spirale inflationniste. Dès lors l'accroissement de la rétribution du travail n'améliorerait en aucune mesure le pouvoir d'achat réel des salariés puisqu'il serait compensé — et sans doute dépassé — par la hausse du coût de la vie. Il faut donc chercher à consolider la prospérité actuelle plutôt que de courir le risque de compromettre l'équilibre existant en formulant des revendications qui provoqueraient une dangereuse augmentation des prix de revient.

L'HEUREUSE EXPERIENCE DE 1948

Cette thèse a été, au cours de ces dernières semaines, abondamment développée, non seulement dans les journaux financiers et techniques, mais aussi par toute la grande presse romande et allemande. En conclusion d'un long et solide article qu'il consacre à ce problème, le «Bund» rappelle l'heureuse initiative prise en 1947 par le Conseil fédéral. L'appel à la modération lancé en avril n'ayant pas donné des résultats tangibles, le Département fédéral de l'Economie publique convoqua en automne de cette même année une conférence des organes directeurs des grandes associations économiques pour réaliser un accord sur la stabilisation des salaires et des prix. Au début de 1948, cet accord fut effectivement conclu. Et l'on a pu constater que depuis lors, la hausse du coût de la vie a été effectivement stoppée. L'indice des prix qui était en décembre 1948 de 163 par rapport à août 1939 était tombé à 159 au début de 1950. Les événements de Corée ont malheureusement provoqué une vague mondiale de hausse à laquelle la Suisse n'a pas échappé, bien qu'elle ait été moins brutalement touchée que dans la plupart des pays étrangers. De ce fait un nouveau palier a été atteint.

Et en cette année 1956, la situation est assez analogue à

celle de 1947. Pourquoi ne recourrait-on pas à la méthode qui a donné de bons résultats il y a huit ans? Cette proposition du «Bund» paraît judicieuse. Actuellement, les dirigeants des grandes organisations économiques, qu'il s'agisse des syndicats ouvriers ou des organisations paysannes, donnent l'impression de n'envisager le problème des prix que sous l'angle des intérêts particuliers immédiats — parfois légitimes du reste — qu'ils représentent. Il serait temps que le problème de la rémunération du travail fut examiné contradictoirement et replacé dans le cadre plus large des intérêts généraux du pays. On éviterait ainsi de poursuivre ce que M. Olivier Reverdin dans le «Journal de Genève» appelle «la politique économique en zigzags» de la Confédération. Or les décisions incohérentes et contradictoires prises au cours de ces derniers mois nous saurait, à longue échéance, assurer à leurs bénéficiaires, les avantages qu'ils en retirent momentanément. Car l'avisement du pouvoir d'achat de la monnaie, qui résulterait logiquement de ces générosités inconsidérées, finira par compromettre d'une façon durable cette prospérité économique dont toutes les couches de la population prétendent obtenir aujourd'hui une plus large part.

Robert Monnet
(Journal de Genève)

COURANTS D'AIR

Une des femmes les plus riches du monde

Savez-vous que le maréchal Vorochilov, vieux chef communiste de la première heure, en souhaitant un bon anniversaire à la reine Elisabeth d'Angleterre, a formé des vœux pour une des femmes les plus riches, et un des plus importants propriétaires terriens du monde? Son immense fortune, la reine Elisabeth la doit à son arrière-grand-mère, la reine Victoria qui lorsqu'elle monta sur le trône en 1837, avait trouvé les caisses vides, et la fortune royale dilapidée par ses prédécesseurs. Elisabeth II bénéficie d'une subvention parlementaire élevée, des revenus de ses vastes propriétés et de son immense fortune. Elle ne paye pas d'impôts sur ce qu'elle verse l'Etat, mais seulement sur les revenus de sa fortune personnelle. Parmi les possessions royales, signalons les fameuses écuries de courses, qui sont une grande source de profits, et que la reine sait fort bien diriger. Ces dernières années, ses chevaux ont gagné des sommes non négligeables et ont fait d'elle le plus grand propriétaire d'écurie de courses de Grande-Bretagne. Toutes les baléines et les es-turgeons pêchés sur les côtes de la Grande-Bretagne appartiennent également à Sa Majesté. De même que six cents cy-

Plume-au-Vent
(Journal du Jura)



Prochains départs d'Alexandrie pour:

NAPLES
MARSEILLE
GENES
BEYROUTH

s/s "Nefertiti"
à 4 heures p.m.
22 JUIN — 6 JUILLET
20 JUILLET et 3 AOUT, etc.

NEW-YORK
(via Beyrouth,
Naples, Mar-
seille, Gènes).

s/s "Khedive Ismail"
Vers mi-juillet

BEYROUTH

s/s "Khedive Ismail"
Vers mi-juillet

ROTTERDAM
AMSTERDAM
HAMBURG
BREME

s/s "Alkadhira"
Vers mi-juillet

SUEZ
DJEDDAH
PORT SUDAN

Services réguliers par les s/s
"Taï" "Talodi"
"Fouadih"

Pour tous renseignements, s'adresser à

ALEXANDRIE... Administration: 1, Rue Moutouche Pacha, Téléphone 21423.
Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad Téléphone 20824.
LE CAIRE... 26, Sh. Chérif (Immeuble "Immobilier") — Téléphone 46322.
SUEZ... "Khedivial Mail Line", — Téléphone 388.
PORT-SAÏD... "The English Coaling Co. Ltd." — Tél. 3333
ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708).

PAVES DANS LA MARE

La Femme Suisse est-elle antiféministe?

Mesdames, vous êtes une énigme pour vos sœurs d'ailleurs. Tantôt, elles vous envient vos privilèges: votre liberté, votre instruction, votre confort qui leur semble du luxe, vos toilettes, mais... et même vos montages et vos laics. Ceci compense-t-il cela? Tantôt l'on vous plaint: on vous dit des ménages accomplis, des femmes travailleuses qui prennent une part active à la vie sociale, et vous n'avez pas vos droits civiques! Vos hommes sont-ils donc vieux jeu à ce point? Cette remarque a vexé un Suisse qu'on ne peut taxer d'être vieux jeu puisqu'il est féministe. Il s'est écrié: «C'est la faute des femmes. Elles se désintéressent de la question». A Genève, les chiffres d'une récente consultation féminine prouvent le contraire. Une féministe m'a dit que l'on monte en épingle les femmes qui s'abstiennent ou celles qui ne revendiquent pas les droits civiques à 100%. A dessein, c'est la seule «affirmative» que j'ai interrogée, militante que j'ai interrogée, afin de ne pas donner un caractère tendancieux à mon enquête. Ce qui m'intéressait, c'est l'opinion de la Vaudoise moyenne, celle que vous croisez chaque jour dans nos villes et dans nos villages, et dont je ne savais absolument rien.

Il est symptomatique que, dans deux pays voisins, les droits civiques aient été accordés aux femmes à la fin de la guerre, comme un brevet de majorité, parce qu'elles avaient fait leurs preuves pendant l'épreuve. Qu'en est-il des Suissesses? N'ont-elles pas donné la preuve de leurs compétences en dirigeant seules la ferme ou la maison, en étant volontaires dans l'armée?

— Ma foi, non. Si on en arrive là, ça masquerait une mécontentement plus grave.

Les Suissesses, des coqs en pâte...

— Je vous dis qu'ils ont peur de perdre leurs privilèges, me dit une lingère célibataire. Les femmes les soignent comme des coqs en pâte: ils craignent d'être délaissés. Aussi, je suis féministe, bien que je ne comprende rien à la politique, et j'en suis désolée. Mais ma vie est dure: on profite d'une femme seule. Le droit de vote améliorerait-il notre condition?

Les célibataires, les veuves, les femmes divorcées sont unanimes sur ce point: leur condition n'est pas enviable par rapport à celle de la femme en puissance de mari, qui jouit d'une autorité et d'une considération dont est privée la femme seule. Une institutrice célibataire, qui a été féministe à 100%, pense maintenant qu'il faudrait défendre la cause féministe avec d'autres moyens que ceux du féminisme traditionnel.

Armes féministes et armes féminines

— J'ai constaté que beaucoup de féministes sont des femmes insatisfaites et que les hommes faiblement antiféministes ont en général un complexe d'infériorité vis-à-vis des femmes. Les méthodes féministes provoquent chez eux des réactions de défense et les renforcent dans leur opposition. Mieux vaut donc recourir à d'autres moyens: faire preuve de patience, de diplomatie, d'esprit de compréhension. Ces messieurs se montreront plus rassurés. Il ne faut pas devancer les temps, d'ailleurs, chez nous, l'influence de la femme est grande...

Les femmes suisses, une puissance occulte!

C'est Goethe qui déjà remarquait: «Les Suissesses qui se croient libres sont prisonnières des coteries de femmes et de leurs commérages. Est-ce si difficile d'ailleurs? La sagesse des nations proclame partout que si l'homme mène le monde, c'est la femme qui le mène, lui». Son rôle est grand en tant qu'éducatrice de l'homme en puissance: l'enfant, et vous refusez de la traiter en égale! disent les féministes. Les antiféministes, eux, retournent l'argument: «Qu'à-t-elle besoin de voter pour agir sur l'homme?» Une paysanne, une maîtresse-femme, qui n'y va pas par quatre chemins, éclaire ce problème.

— A quoi me servirait de voter? On a autre chose à faire à la campagne. Et puis il faut bien laisser la politique aux hommes pour les distraire. Le mien, il tape sur la table, mais je le mène par le bout du nez. Savoir manoeuvrer un homme comme une machine: voilà la clef de sa sagesse. Diplomatie, ruse, résignation ou coquetterie sem-

Les mains pures

— Non, elles n'ont pas fait leurs preuves parce qu'elles n'ont pas été en guerre, me dit une secrétaire, qui, elle, a vécu en France pendant la guerre. Elles ne sont pas mûres, elles sont en pleine crise d'adolescence. Je suis féministe en matière sociale: en tant que divorcée, je trouve que la condition de la femme divorcée n'est pas favorable. C'est toute une histoire de louer un appartement; on se méfie d'elle. Il y a aussi la question des salaires. Mais les droits civiques... Les femmes n'ont rien à la politique. C'est une cuisine qui se fait dans les cafés. Vous voyez nos femmes aux meetings? La vie moderne offre déjà assez de tentations.

— A votre avis, la politique sa-lit les mains. C'est le point de vue d'un antiféministe qui a dit: «Je respecte trop les femmes». Comme si toutes les femmes allaient faire de la politique: tous les hommes en font-ils?

A corps perdu...

— Détrompez-vous, m'a dit une directrice d'hôtel, célibataire. Les Suissesses ne font rien à demi: elles se jetteront dans la politique à corps perdu. Ce n'est pas l'affaire des femmes. N'en déduisez pas que je suis antiféministe: la question sociale touchant à la femme, l'enfant m'intéresse. Mais le droit de vote n'y changera rien.

Que pense la femme moyenne?

Termine à la mode et commode: je ne l'aime pas beaucoup. Les femmes que j'ai vues n'étaient pas des abstractions, mais des êtres humains, d'âges et de conditions tout à fait différents, qui ne pouvaient se définir qu'en fonction de leur situation matérielle, affective et morale. Je me garderais donc de vous donner, selon la loi des grands nombres, l'opinion de «la femme moyenne». Je ne peux que vous citer, parmi tant de cas, ceux qui m'ont paru le mieux refléter l'air du temps. J'ai tâté le pouls de nos citadines et de nos paysannes: rarement, je l'ai trouvé fiévreux.

Prudente, timide, repliée sur elle-même

Telle m'est apparue la Vaudoise. Elle cherche ses mots, les pèse, elle craint de s'engager, parce qu'au fond «c'est sérieux». Modeste, elle dit volontiers: «Vous me prenez au dépourvu, je n'y connais rien, il faudrait creuser». Un mot qui la heurte: elle sourit, se tait. Elle ne parle pas pour le plaisir! Une enquête de surface aurait été décourageante, j'ai donc «creusé». Les droits civiques? Hurr! Mais c'est bien rare que le pouls tranquille ne se soit pas mis à battre plus vite dès qu'on a abordé la question des droits de la femme sur le plan social.

Le meilleur des mondes

Sauf dans deux cas: celui d'une femme heureuse, mariée d'un mari, d'enfants et d'un compte en banque, et celui d'une femme qui se dit trop âgée — je lui donne 55 ans — pour s'intéresser «à tout ça». Elle n'y gagnerait rien.

— Mais les autres: les femmes seules, les mères ayant de lourdes charges? Elle hausse les épaules. La femme heureuse s'impatiente: «Tout est très bien comme ça. Croyez-vous que les étrangers aient plus d'avantages parce qu'elles votent? Je connais des cas. Elles apportent des choses que nous ne supporterions pas. La place de la femme est au foyer.

Jusqu'au siècle de l'émancipation féminine, les hommes avaient beau jeu de dire que le bonheur de la femme est dans l'immanence. C'est une expression chère à Simone de Beauvoir, elle l'oppose à la transcendance masculine. Autrement dit, l'homme est dynamique, il agit, la femme est statique, elle subit. Qu'elle reste tranquillement devant ses fourneaux pendant que son seigneur va à la guerre, à la pêche ou dans les meetings.

Le "Grand Prix du roman d'aventures" à deux écrivains suisses

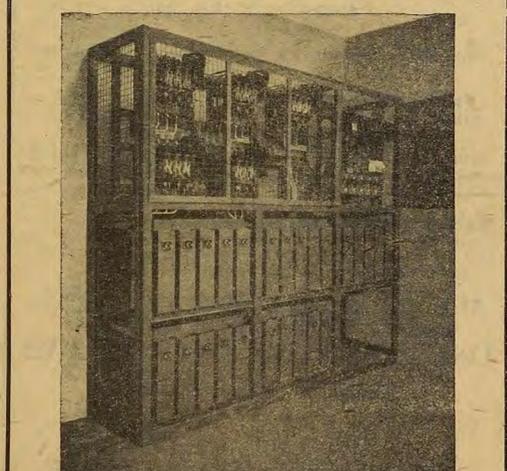
Messieurs Paul-Alexandre et Maurice Roland, à qui a été décerné le «Grand Prix du roman d'aventures», pour leur roman «Vair Londres et mourir», sont Suisses et tous deux nés à Genève. Paul Alexandre est journaliste depuis 1938. Il est le chroniqueur dramatique d'un grand hebdomadaire de Lausanne, et collaborateur régulier de Radio-Genève. Il est l'auteur de plus de 50 pièces radiophoniques, de nouvelles et de récits.

Maurice Roland exerce, lui, la profession d'avocat, mais il a déjà produit, sous le pseudonyme de Maurice Maler, un certain nombre de romans policiers. Ses

critiques, dans la revue internationale de criminologie et de police technique, lui ont valu l'estime de tous les amateurs du genre policier.

Notons enfin que si les deux lauréats sont de nationalité suisse, Paul Alexandre est Parisien d'élection, puisqu'il demeure dans l'île Saint-Louis.

Nos lecteurs sont priés de bien vouloir nous aviser immédiatement de tout retard survenu dans la livraison de notre journal.



Condensateurs électriques:

- Installations automatiques pour l'amélioration du cos ϕ
- pour lampes fluorescentes
- pour appareils électriques
- pour émetteurs

Condensateurs Fribourg S.A.

Représentation pour l'Egypte:
THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE

15 rue Toussoun
ALEXANDRIE

ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON
ZURICH-OERLIKON (SUISSE)

Equipements électriques complets pour la production, distribution et utilisation de l'énergie électrique.
Turbines à vapeur et à gaz, compresseurs, Electrochimie, traction électrique, Moteurs, interrupteurs, soudures à l'arc, etc...

Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse

Condensateurs, matériel isolant, Plate forme d'essais haute tension, Transformateurs de mesure et de puissance, Rebobinage de transformateurs et machines tournantes

SODECO Société des Compteurs de Genève

Compteurs électriques monophasés, triphasés, à prépaiement, etc... Télétype, compteurs d'impulsion, Distributeurs automatiques, etc., etc

Agents Exclusifs pour l'Egypte:
SOCIETE OERLIKON POUR LE MOYEN-ORIENT (S. à r. l.)
BRANCHE D'EGYPTE AVEC BUREAU TECHNIQUE ET SERVICE DE MONTAGE
28, Rue Adly Pacha — Le Caire. — B.P. 802. — Tél. 76860 — R. C. C. 87701

DEWAR'S WHISKY

BANQUE OTTOMANE

CAPITAL VERSE: Lst. 5.000.000

LONDON 20/22 Abchurch Lane EC. 4.
PARIS 7, Rue Mayerbeer (9e)
CASABLANCA 1, Place Ed. Douité

ISTANBUL Bankalar Cadessi, Galata
MANCHESTER 56/60 Cross Street
MARSEILLE 36, Rue St. Ferréol

AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE — LE CAIRE — FAYOUM — ISMAILIA — MANSHIYA (Alexandrie) — MANSOURAH — MEHALLA-KEBIR — MINIEH, MOUSKY, — PORT-SAÏD, — PORT-TEWFIK.

AGENCES DANS LES PRINCIPALES VILLES DE TURQUIE, CHYPRE, IRAQ, JORDANIE, SOUDAN

LA BANQUE OTTOMANE TRAITA TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

Banque affiliée en Syrie et au Liban
BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN

R.C. Alexandrie 143 R.C. Le Caire 11463

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628